



AVIS À LA POPULATION



UN VENDEUR À VOTRE PORTE? QUANT FAUT-IL SE MÉFIER?

Certaines entreprises des secteurs du chauffage, de la climatisation, de l'isolation ou de la décontamination résidentielle utilisent des tactiques illégales pour être reçues chez vous.

Des intentions cachées

Des commerçants prétendent offrir des aides financières gouvernementales ou des services gratuits comme l'évaluation du rendement de vos appareils de chauffage. Mais leur réelle intention est de vendre à tout prix des thermopompes ou des appareils similaires, ou encore obtenir des contrats de rénovation. Pour vous convaincre, ils utilisent des arguments trompeurs et insistent pour que vous signiez maintenant.

Une facture trop salée

Attention! Vous vous verrez peut-être facturer des sommes exagérées. Les montants des subventions promises pourraient être erronés et les économies d'énergie prétendues ne seront pas toujours au rendez-vous. L'Office de la protection du consommateur liste les situations dans lesquelles il importe de demeurer prudent. Visitez la page [Vendeur itinérant : quand faut-il se méfier? Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre](http://Quebec.ca/vente-itinerante) (Québec.ca/vente-itinerante).